



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2017

**OJ N°25 - AMENAGEMENT ET HABITAT. PLANIFICATION.
COMMUNE DE SAINT-PIERRE-D'IRUBE - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEE
N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA
DELIBERATION PRISE PAR LA COMMUNE LE 13 OCTOBRE 2016.**

Date de la convocation : 13 juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°12), ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERRA Jean-Michel, BERTHET André, BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°13), CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André représenté par SALDUMBIDE Sylvie, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DENDARIETA Michel, DESTIZON Patrick, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°14), DUHART Peyuco, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe (jusqu'à l'OJ N°31), ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ETCHART Jean-Pierre représenté par Jean-Baptiste HASTOY, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre représenté par CHARRON Martine, HARRIET Jean-Pierre, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel représenté par GUICHARD Pascale, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno représenté par DAGUERRE Sylvie, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian (jusqu'à l'OJ N°19), KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°9), LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier représenté par DUHALDE Antton, LAFITE Guy, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton représenté par POCHELU

Bernadette, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°12), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PONS Yves représenté par ETCHÉLECU Jacques, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert, SAN PEDRO Jean représenté par BOUZIN Guy, SANPONS Maryse, SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence, SUESCUN Pierre (jusqu'à l'OJ N°12), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel représenté par CALVO Michaël, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ANGLADE Jean-François, BARATE Jean-Michel, BERARD Marc, BERLAN Simone, BRAU-BOIRIE Françoise, BRISSON Max, BRU Vincent (démissionnaire), BURRE CASSOU Marie-Pierre, CHASSERIAUD Patrick, DALLEMANE Michel, DAVANT Allande, DEQUEKER Valérie, DEVEZE Christian, DOYHENART Jean-Jacques, DUBOIS Alain, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEMENDY Jean, ETCHEPARE Philippe, FIESCHI Pierre, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, IRIART Alain, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, ITHURRIA Nicole, IRASTORZA Didier, JUZAN Philippe, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MEYZENC Sylvie, MONDORGE Guy, MOTSCH Nathalie, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel (à compter de l'OJ N°13), BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude, BERARD Marc à DONAPETRY Jean-Michel, BERLAN Simone à BÉHOTÉGUY Maïder, BRAU-BOIRIE Françoise à LACASSAGNE Alain, CASABONNE Bernard à NARBAÏS-JAUREGUY Éric (à compter de l'OJ N°14), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony, DALLEMANE Michel à DAGORRET François, DEQUEKER Valérie à LAFLAQUIERE Jean-Pierre, DEVEZE Christian à ETCHEGARAY Jean-René, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, DUHART Agnès à CASTEL Sophie (à compter de l'OJ N°15), ESMIEU Alain à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ETCHEPARE Philippe à JOCOU Pascal, FIESCHI Pierre à INCHAUSPÉ Beñat, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HACALA Germaine à GAVILAN Francis, IRASTORZA Didier à LAMERENS Jean-Michel, IRIART Alain à THICOIPÉ Michel, ITHURRIA Nicole à DUHART Peyuco, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste à NOUSBAUM Pierre-Marie (à compter de l'OJ N°10), LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LESPADE Daniel à FONTAINE Arnaud, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à DUBLANC Gilbert, MEYZENC Sylvie à MILLET-BARBÉ Christian, MIRANDE Jean-Pierre à CARRIQUE Renée (à compter de l'OJ N°13), MONDORGE Guy à BUSSIRON Jean-Yves, MOTSCH Nathalie à VEUNAC Michel, NEGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph, NEYS Philippe à DURRUTY Sylvie, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri, SOROSTE Michel à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°8), SUESCUN Pierre à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°13).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre.

**OJ N°25 - AMENAGEMENT ET HABITAT. PLANIFICATION.
COMMUNE DE SAINT-PIERRE-D'IRUBE - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEE
N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA
DELIBERATION PRISE PAR LA COMMUNE LE 13 OCTOBRE 2016.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Par délibération en date du 13 octobre 2016, la Commune de Saint-Pierre d'Irube a prescrit la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 5 juin 2013 et ouvert la concertation au titre des articles L.103-2 et 103-3 du code de l'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière d'urbanisme.

A ce titre et comme le précise l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, la loi dispose que, depuis cette date, la Communauté d'Agglomération se substitue de plein droit aux communes dans tous les actes et délibérations afférents aux procédures engagées avant la date de sa création par fusion.

Par délibération du 08 mars 2017, la commune de Saint-Pierre-d'Irube a donné son accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure de révision allégée avec examen conjoint du PLU.

Par délibération du 08 avril 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé de poursuivre les procédures de modification simplifiée n°2 et de révision allégée n°1 avec examen conjoint du PLU de Saint-Pierre-d'Irube.

La Communauté d'Agglomération a approuvé la modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Pierre-d'Irube le 8 avril 2017.

Par cette délibération, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, en dialogue avec la Commune de Saint-Pierre-d'Irube, souhaite compléter les objectifs poursuivis de la révision allégée, ainsi que les modalités de concertation du public.

Dans le cadre de son projet urbain, la Commune s'est donnée pour ambition de redynamiser la zone dite La Place en y aménageant un véritable cœur de bourg. Aujourd'hui, la Commune a déjà repositionné sur le secteur nord de ce quartier, la nouvelle Mairie en vue d'y constituer un centre-bourg articulés autour d'une place publique, des équipements publics (salle de spectacles, fronton, place, parkings), des commerces de proximité et un habitat.

Dans un très proche avenir, la Commune compte renforcer encore cette nouvelle centralité en densifiant le secteur sud du quartier La Place, sur lequel un programme de logements en mixité sociale est en cours de construction en zone UAa du PLU, accompagné d'un équipement commercial de type halle, consacré aux produits locaux, située en zone 1AUy n°5 du PLU.

Sur ce secteur La Place sud demeure une zone 1AU n°4 qui, dans la continuité du programme en construction permettra d'achever cette urbanisation caractérisée du nouveau centre-bourg.

Les objectifs complétés et poursuivis de la révision allégée n°1 avec examen conjoint du PLU sont les suivants :

La révision allégée n°1 du PLU s'attache à revoir les contours de cette zone 1AU n°4.

Le zonage au niveau de ce Centre-Bourg doit être légèrement adapté à sa nouvelle configuration pour favoriser une forme urbaine en adéquation avec le site et proposant des espaces publics, mixer l'habitat avec le commerce de proximité, et les équipements publics présents et futurs, contribuant dès lors à une organisation cohérente de cet espace communal dans la poursuite et le respect des orientations inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La nécessité de revoir les contours de cette zone constructible 1AU n°4 vers le sud sur une Zone N et d'y intégrer vers le nord une portion de zone UAa, visent à permettre un aménagement intégrant une mixité sociale significative. Sur ce point, compte-tenu de la localisation et l'état sanitaire de la maison « Espérance », repérée sur le PLU comme élément de patrimoine, ce bâti sera étudié dans le contexte de l'aménagement de l'espace.

Il s'agit ainsi d'insérer une morphologie d'habitat complémentaire aux récents bâtiments construits (Nord) ou en chantier (Sud UAa), assurant une transition entre le tissu urbain existant et les nouvelles opérations issues de la présente révision allégée.

La future zone 1AU n°4 verra donc son Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) adaptée.

Conformément aux articles L.103-2 et L.103-3 du code de l'urbanisme, la concertation préalable à la révision allégée du PLU sera réalisée suivant les modalités suivantes :

- mise à disposition à la Mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un dossier de concertation qui comportera des éléments d'avancement des études réalisées ainsi que d'un registre destiné à recueillir les observations pendant la durée des études,
- ce dispositif sera relayé par des publications nécessaires à son bon déroulement, notamment sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de la Commune de Saint-Pierre-d'Irube prescrivant la révision simplifiée n°1 du PLU ;

Vu la liste des procédures engagées par les communes membres avant le 1^{er} janvier 2017 et annexée à délibération 08 avril 2017 portant sur la poursuite des documents d'urbanisme en cours engagés avant le 1^{er} janvier 2017 par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu les articles L.151-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la délibération complémentaire portant sur la prescription de la révision allégée n°1 avec examen conjoint prise par la Commune de Saint-Pierre d'Irube le 13 octobre 2016 et dont la Communauté d'Agglomération Pays Basque a acté la reprise de procédure par délibération du 08 avril 2017 et précisant :
 - les objectifs poursuivis par la révision allégée n°1 avec examen conjoint,
 - les modalités de concertation prévues par l'article L.130-3 du code de l'urbanisme de la façon suivante : mise à disposition à la Mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un dossier de concertation qui

comportera des éléments d'avancement des études réalisées ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations pendant la durée des études. Ce dispositif sera relayé par des publications nécessaires à son bon déroulement, notamment sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, et – à la discrétion de la Commune – sur son site internet.

- de préciser que la présente délibération sera transmise en sous-préfecture de Bayonne et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie de Saint-Pierre-d'Irube, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 202 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 2
Non votants : 9

Abstention : 106 ETCHEMENDY René

Ne prend pas part au vote : 135 HIALLE Sylvie, 164 LACASSAGNE Alain

Non votants : 028 BERRA Jean-Michel , 076 DEVEZE Christian (103 ETCHEGARAY Jean-René), 090 ELISSALDE Philippe , 092 ERDOZAINCY-ETCHART Christine , 122 GASTAMBIDE Arno , 148 IRIART Alain (223 THICOIPE Michel), 167 LAFITTE Pascal , 223 THICOIPE Michel , 232 VILLENEUVE Arnaud

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le 25 JUL. 2017
Publié le 25 JUL. 2017



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/07/2017

1/

Sedança
15 Avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

5